



---

**Championnats Nationaux Canadiens de  
Patinage 2026  
Gatineau, Québec  
Du 5 au 11 janvier 2026  
Avis de tenue de compétition**

---

Toutes les séances d'entraînement et épreuves se dérouleront au Centre Slush Puppie, du lundi 5 janvier au dimanche 11 janvier 2026.

Des renseignements supplémentaires sur l'événement seront affichés à l'intention des participants, sur l'application d'événements Sportity de Patinage Canada, à mesure qu'ils sont connus.

Les renseignements pour le public se trouvent sur le site Web de Patinage Canada ([www.patinagecanada.ca](http://www.patinagecanada.ca)). L'horaire définitif sera affiché aux deux endroits au terme du Défi Patinage Canada 2025-2026.

Veuillez faire parvenir toute question par courriel, à l'adresse [eventsinfo@skatecanada.ca](mailto:eventsinfo@skatecanada.ca).

Cordialement,

Terry Sheahan  
Directeur principal, Services aux événements et de production

## Renseignements généraux

### Patinoires de compétition et d'entraînement

Centre Slush Puppie  
 500, boul. de la Cité  
 Gatineau, Qc  
 J8T 0H4

[Site Web](#)



Dimensions des patinoires		
Patinoire de compétition	Patinoire A	200 pieds sur 85 pieds
Patinoire de compétition	Patinoire B	200 pieds sur 85 pieds

### Hébergement

#### Officiels, techniciens de l'événement, comité organisateur

En ce qui concerne les Championnats nationaux canadiens de patinage 2026, Patinage Canada prendra les dispositions d'hébergement pour les officiels, les techniciens de l'événement et le comité organisateur.

#### Réservations des sections pour les équipes faites par l'intermédiaire de HTG Sports

Les sections (patineurs, entraîneurs, membres de l'équipe) feront leurs réservations par l'entremise de Hudson Travel Group (HTG) pour le Championnats nationaux canadiens de patinage 2026. HTG travaillera avec la personne de chaque section, qui est responsable de l'hébergement, pour discuter des exigences préliminaires, de l'affectation des hôtels et des réservations de toutes les chambres.

#### Réservations pour les équipes de patinage synchronisé par l'intermédiaire de HTG Sport : lien

Les équipes de patinage synchronisé, qui concourent aux Championnats nationaux canadiens de patinage 2026, sont tenues de réserver leurs chambres d'hôtel par l'intermédiaire du fournisseur d'hébergement de Patinage Canada, HTG, afin de pouvoir participer aux Championnats. Ceci s'applique à toutes les équipes qui choisissent de s'héberger à l'hôtel.

Toutes les équipes de patinage synchronisé s'hébergeront à l'hôtel Château Cartier exclusivement. Veuillez noter que chaque équipe se verra attribuer 4 chambres avec deux lits et que les chambres restantes auront soit un grand lit ou un très grand lit avec

divan-lit. Tous les autobus pourront stationner gratuitement sur place pendant toute la durée de l'événement

Veillez utiliser le [lien de réservation du Château Cartier](#) pour inscrire votre équipe de patinage synchronisé avec votre adresse de courriel. Une fois que vous aurez fait parvenir l'inscription, vous recevrez un courriel vous donnant directement accès aux renseignements et aux tarifs de tous les hôtels hôtes et pourrez faire vos réservations à l'un de ces hôtels.

HTG Sports - Jane Vendette : [jane@htgsports.com](mailto:jane@htgsports.com),

Questions? Veuillez nous faire parvenir un courriel à l'adresse [eventsinfo@skatecanada.ca](mailto:eventsinfo@skatecanada.ca)

## Contacts des sections pour l'hébergement

### Section Colombie-Britannique / Yukon

Danielle Williams  
Tél. : 604.205.6960  
[danielle@skatinginbc.com](mailto:danielle@skatinginbc.com)

### Section Alberta/T. N.-O./ Nunavut

Lisa Bonderove  
Tél. : 780.415.0596  
[lisa@skateabnwnun.ca](mailto:lisa@skateabnwnun.ca)

### Section Saskatchewan

Danielle Shaw  
Tél. : 306.780.9245  
[execdirector@skatesask.com](mailto:execdirector@skatesask.com)

### Section Manitoba

Rosalyn Bauer  
Tél. : 204.471.8808  
[skate.exec@sportmanitoba.ca](mailto:skate.exec@sportmanitoba.ca)

### Section Ontario

Monica Pisotta  
[mpisotta@skateontario.org](mailto:mpisotta@skateontario.org)

### Section Québec

Maryse Riopel  
Tel: 514-402-7994  
[mriopel@patinage.qc.ca](mailto:mriopel@patinage.qc.ca)

### Section Nouveau-Brunswick

Lise Auffrey-Arsenault  
Tél. : 506.855.1751  
[lise.auffreyarsenault@skatenb.org](mailto:lise.auffreyarsenault@skatenb.org)

### Section Nouvelle-Écosse

Jill Knowles  
Tél. : 902.223.3558  
[skatecanadans@sportnovascotia.ca](mailto:skatecanadans@sportnovascotia.ca)

### Section Île-du-Prince-Édouard

Dingding Liu  
[skatecanadapei@gmail.com](mailto:skatecanadapei@gmail.com)

### Section Terre-Neuve-et-Labrador

Lori Brett  
Tél. : 709.576.0509  
[skating@sportnl.ca](mailto:skating@sportnl.ca)

# Soumission des inscriptions individuelles des patineurs, des équipes de patinage synchronisé et des personnes supplémentaires accréditées

## Qualifications des inscriptions

Tous les concurrents doivent se qualifier conformément au [Règlement sur les compétitions de Patinage Canada – 9.1 Choix des concurrents du Défi Patinage Canada](#) ou [11.3 Choix des concurrents des Championnats régionaux de patinage synchronisé](#) ou [14 Exemptions](#).

## Soumission des inscriptions – patinage en simple, patinage en couple et danse sur glace

Chaque section doit soumettre par courriel les inscriptions dans un délai de 48 heures après la fin du Défi Patinage Canada. **La date limite est le mardi 2 décembre 2025, à minuit (HNE).**

## Soumission des inscriptions – patinage synchronisé

Chaque section doit soumettre les inscriptions à l'aide du modèle fourni par Patinage Canada, d'ici **le mardi 2 décembre 2025, à minuit (HNE)**.

Les gérants d'équipe doivent terminer leurs formulaires d'inscription d'équipes, d'ici **le mardi 2 décembre 2025, à minuit (HNE)**.

Seuls les patineurs dont les noms figurent sur le formulaire d'inscription de l'équipe, pour les championnats régionaux, peuvent participer aux Championnats nationaux canadiens de patinage. Aucune substitution et aucun ajout ne seront permis.

## Inscriptions individuelles des patineurs – formulaire de confirmation des athlètes

Les patineurs doivent remplir leur [formulaire de confirmation des athlètes](#) d'ici le **vendredi 5 décembre 2025, à minuit (HNE)**.

**Des photos SERONT exigées pour les accréditations.**

## Contenu des programmes prévus

Pour le patinage en simple, le patinage en couple et danse sur glace, tout changement au contenu des programmes prévus, depuis qu'ils ont été soumis au Défi Patinage Canada 2025-2026, peut être apporté jusqu'au **vendredi 12 décembre 2025**.

Les gérants des équipes de patinage synchronisé devront soumettre le programme prévu dans le cadre de l'inscription de l'équipe. Les liaisons entre les éléments NE doivent PAS être incluses dans le programme prévu qui est soumis.

**N'oubliez pas que s'il s'agit d'une équipe de patinage en couple ou de danse sur glace, un seul membre de l'équipe doit fournir le programme prévu, ce qui est fait en soumettant un nouveau programme prévu au lien ci-dessous :**

<https://registration.skatecanada.ca/>

## Droits d'inscription

Tous les patineurs devront verser les droits d'inscription suivants :

- **patinage en simple junior et senior, inclusivement : 375 \$ par inscription;**
- **patinage en couple ou danse sur glace junior et senior, inclusivement : 550 \$ par inscription;**
- **patinage synchronisé junior et senior, inclusivement : 400 \$ (par équipe) + 50 \$ par patineur.**

Chaque section est responsable de recueillir les droits auprès de ses patineurs/équipes et de les faire parvenir à Patinage Canada.

**Les remboursements concernant les retraits pour des raisons médicales** seront traités après l'événement avec préavis approprié et une copie d'un certificat médical, qui doit être reçue au plus tard **10 jours** suivant la conclusion de l'événement. Pour le patinage synchronisé, les remboursements seront uniquement pris en considération pour les retraits d'équipes de la compétition. Aucun remboursement ne sera accordé pour les retraits de patineurs individuels.

**Veillez noter** que si le retrait d'un patineur se produit sur place et qu'il n'y a pas suffisamment de temps pour aviser son remplaçant, le patineur **ne recevra pas** de remboursement.

**Paiement des droits d'inscription à Patinage Canada :** Les droits d'inscription seront versés après l'événement. Les sections recevront une seule facture, au plus tard le **vendredi 30 janvier 2026**. La facture comprendra tout remboursement pour retrait.

## Entraîneurs

Seuls les entraîneurs inscrits à Patinage Canada, en règle pendant toute la durée de l'événement et qui détiennent le statut exigé d'entraîneur national du PNCE, obtiendront les privilèges [d'accréditation des entraîneurs](#). Seuls les entraîneurs accrédités peuvent appuyer les athlètes aux stades S'entraîner à la compétition (junior) et S'entraîner à gagner (senior) dans l'environnement de compétition, aux Championnats nationaux canadiens de patinage.

Les entraîneurs non-résidents doivent soumettre une vérification de sécurité valide de leur pays de résidence, par courriel à l'adresse [safesport@skatecanada.ca](mailto:safesport@skatecanada.ca), au moins deux semaines avant l'événement. Une vérification de sécurité valide est exigée pour l'accréditation à tous les événements de qualification de Patinage Canada.

Tous les entraîneurs doivent respecter les [lignes directrices sur l'environnement de compétition](#) et s'y conformer.

## Nombre maximal de personnes accréditées, associées aux inscriptions à la compétition

**Patinage en simple, patinage en couple et danse sur glace :** Chaque inscription à la compétition ne peut compter que deux personnes accréditées pour l'événement. Ces deux personnes peuvent être deux entraîneurs ou un entraîneur et un membre de l'équipe de soutien intégré (ÉSI).

**Patinage synchronisé :** Trois personnes peuvent être accréditées par équipe, ce qui peut inclure des entraîneurs, des gérants d'équipe et des membres de l'ÉSI. Deux entraîneurs au maximum peuvent être inclus au nombre des trois personnes accréditées.

Les noms des personnes nécessitant une accréditation doivent être fournis durant le processus d'inscription à la compétition. Les demandes tardives ne peuvent être acceptées.

## Personnes supplémentaires accréditées

- Les sections peuvent demander l'accréditation des personnes suivantes :
- chefs d'équipe de section;
- gérants d'équipe de patinage synchronisé;
- présidents de comités de section;
- directeurs administratifs de section ou autres titulaires pertinents de postes de direction;
- directeurs techniques de section;
- membres de l'équipe de soutien intégré (ÉSI).

## Chefs d'équipe de section

Il incombe à chaque section de soumettre à Patinage Canada une liste de leurs chefs d'équipe de section, à l'adresse [eventsinfo@skatecanada.ca](mailto:eventsinfo@skatecanada.ca), au plus tard 48 heures après la fin du Défi Patinage Canada. **La date limite est le mardi 2 décembre 2025, à minuit (HNE).** Le nombre de chefs d'équipe de section permis est comme suit :

- deux chefs d'équipe de section par section peuvent être accrédités pour un maximum de dix inscriptions;
- un chef d'équipe de section supplémentaire peut être accrédité pour chaque groupe supplémentaire de cinq inscriptions;
- Les personnes accréditées comme chefs d'équipe de section qui ne jouent pas le rôle d'entraîneur de tout concurrent ne sont pas assujetties aux exigences énoncées dans la Politique d'accréditation des entraîneurs;
- Les demandes de chefs d'équipe de section supplémentaires seront considérées en fonction de chaque événement :
  - la demande doit accompagner la liste d'inscription des chefs d'équipe de section et autres personnes et être envoyée à [eventsinfo@skatecanada.ca](mailto:eventsinfo@skatecanada.ca);
  - la demande doit préciser pourquoi le ou les gérants d'équipe supplémentaires sont nécessaires;
  - les demandes tardives ne peuvent être acceptées.

## Gérants d'équipes de patinage synchronisé

Il incombe à chaque section de soumettre à Patinage Canada une liste des gérants d'équipes de patinage synchronisé, à l'adresse [eventsinfo@skatecanada.ca](mailto:eventsinfo@skatecanada.ca), au plus tard 48 heures après la fin du Défi Patinage Canada. **La date limite est le mardi 2 décembre 2025, à minuit (HNE).**

Les personnes accréditées en tant que gérants de patinage synchronisé, qui sont aussi des entraîneurs de Patinage Canada, sont assujetties aux exigences énoncées dans la [Politique d'accréditation des entraîneurs](#). Des exemptions peuvent être prises en considération au cas par cas.

## Présidents, directeurs administratifs, et directeurs techniques de section

Il incombe à chaque section de soumettre à Patinage Canada une liste d'inscription des chefs d'équipe de section et autres personnes, à l'adresse [eventsinfo@skatecanada.ca](mailto:eventsinfo@skatecanada.ca), au plus tard 48 heures après la fin du Défi Patinage Canada. **La date limite est le mardi 2 décembre 2025, à minuit (HNE).**

## Équipe de soutien intégré (ÉSI)

Les membres de l'ÉSI sont des experts du développement des athlètes, qui appuient les entraîneurs, ainsi que les athlètes et équipes, dans les domaines des sciences du sport et de la médecine sportive et qui ont un des titres professionnels suivants :

- médecin;
- physiothérapeute (membre de l'Association canadienne de physiothérapie (ACP));
- thérapeute en sport (certifié par l'ACTS);
- psychologue du sport (doit être un psychologue agréé par son organisme directeur provincial et en règle et/ou un membre en règle de l'Association canadienne de la psychologie du sport);
- diététiste;
- entraîneur en entraînement de la force et en conditionnement physique (NSCA-CSCS).

Il incombe à chaque section de soumettre à Patinage Canada une liste du personnel de l'ÉSI, à l'adresse [eventsinfo@skatecanada.ca](mailto:eventsinfo@skatecanada.ca), au plus tard 48 heures après la fin du Défi Patinage Canada. **La date limite est le mardi 2 décembre 2025, à minuit (HNE).**

## Accès avec accréditation

Seules les personnes accréditées ont accès au site, tel qu'il l'est énoncé dans la [Procédure d'accréditation pour les événements nationaux de Patinage Canada](#). Les aires et les services auxquels les personnes accréditées ont accès, lorsqu'elles se trouvent dans le site, figurent sur les accréditations et sont déterminés selon l'horaire.

## Accès à la patinoire

Remarque : la disponibilité aux divers endroits est déterminée par la configuration à l'événement et sujette à tout changement. Le représentant technique a l'autorité voulue pour modifier l'accès à la patinoire selon le site.

## Toutes les disciplines

- Seules les personnes ayant une accréditation d'entraîneur, conformément à la Politique d'accréditation des entraîneurs, seront autorisées à entraîner des athlètes.
- L'entraînement ne doit avoir lieu qu'à partir d'aires officielles, telles qu'elles sont définies dans l'avis de tenue de compétition ou par le ou les représentants techniques.

- Seulement deux personnes seront autorisées près de la bande, tel qu'il est déterminé par le patineur ou l'équipe (p. ex. un entraîneur et un chef d'équipe de section ou deux entraîneurs).
- Une troisième personne peut se trouver dans l'aire d'entrée ou de sortie des patineurs (p. ex. un chef d'équipe de section ou un gérant d'équipe de patinage synchronisé).

### **Patinage synchronisé seulement**

- Un chef d'équipe de section peut être une quatrième personne dans l'aire d'entrée ou de sortie des patineurs, si les trois autres postes sont occupés par les entraîneurs et les gérants d'équipe.
- Un remplaçant (patineur) se tiendra à l'aire d'entrée des patineurs. Les autres remplaçants doivent se tenir près de l'aire de sortie des patineurs (aire d'attente des résultats).
- Tous les remplaçants doivent porter leurs costumes.

### **Vérification du statut**

- La section doit s'assurer que tous les entraîneurs qu'elle inscrit à l'événement satisfont aux exigences énoncées dans la Politique d'accréditation des entraîneurs.
- Si une section inscrit un entraîneur qui ne satisfait pas aux exigences énoncées dans la Politique d'accréditation des entraîneurs, une pénalité pourrait lui être imposée.
- La section doit s'assurer que toutes les autres personnes, pour lesquelles l'accréditation est demandée, sont inscrites pour l'événement et sont des adhérents en règle de Patinage Canada, durant la saison en cours, des membres admissibles de l'ÉSI ou des employés actuels d'une section de Patinage Canada.
- Si une section inscrit une personne qui n'est pas un adhérent en règle de Patinage Canada pour la saison en cours ou un employé actuel d'une section de Patinage Canada, une pénalité pourrait lui être imposée.

### **Conformité et pénalités**

- Le représentant technique ou l'agent de liaison technique de Patinage Canada, pour un événement, peut gérer l'accès aux aires d'entrée et de sortie des patineurs et à l'aire d'attente des résultats et peut limiter le nombre de personnes se trouvant près de la bande ou dans les aires d'entrée et de sortie des patineurs ou d'attente des résultats, s'il estime que la performance ou la sécurité des patineurs est compromise.

- Patinage Canada a l'autorité de suspendre les privilèges d'accréditation d'une personne, à un événement de Patinage Canada, si une personne accréditée enfreint la [Procédure d'accréditation de Patinage Canada](#).
- Si l'accréditation d'une personne est suspendue, sa carte d'accréditation sera retirée. Cette personne serait tenue d'obtenir des billets d'événement si elle souhaitait regarder la compétition ou l'événement.
- Patinage Canada a l'autorité d'appliquer des sanctions supplémentaires après l'événement, sous réserve d'une enquête sur l'incident ou les actions qui ont mené à la suspension de l'accréditation de la personne.

## Inscription sur place à l'événement

L'inscription sur place aura lieu au Centre Slush Puppie, à compter du **lundi 5 janvier 2026**. Les heures détaillées pour l'inscription seront précisées dans la trousse d'information de l'événement.

### Patineurs

Les concurrents doivent s'inscrire à la compétition avant leur séance d'entraînement officielle, immédiatement avant la première partie de leur épreuve.

## Musique

### Spécifications standard de musique

Toute musique utilisée doit être obtenue légalement et relever des sociétés de gestion, qui gèrent les droits d'exécution musicale, la reprographie et les droits de reproduction mécanique au Canada. Les concurrents qui font composer de la musique expressément pour leurs programmes, en tout ou en partie, et considérablement mélangée ou modifiée par rapport à l'enregistrement original, sont également responsables d'obtenir les licences appropriées, afin de créer une œuvre dérivée pour les compositions et les enregistrements sonores sélectionnés.

### Exigences concernant la musique

- Les concurrents doivent avoir leur fichier de sauvegarde sur une clé USB **près de la bande, pendant la séance d'entraînement officielle et/ou la compétition**.
- Tout autre dispositif électronique, tel que les iPhones, les CD, les tablettes, les baladeurs MP3 ou autres, ne seront pas acceptés pour jouer la musique.
- Tous les patineurs doivent soumettre leur musique en ligne dans le cadre du processus d'inscription.

- La musique ne sera acceptée que par voie électronique, en format MP3. **Ne commencez pas le processus d'inscription avant d'avoir votre fichier musical prêt à télécharger.**

## Entraînement

### Patinage en simple, patinage en couple et danse sur glace

Les groupes d'entraînement, avant la première partie, seront déterminés en fonction du tirage au sort et le groupe d'échauffement du patineur ou de l'équipe, avec les groupes d'entraînement après la première partie, le seront en fonction du tirage au sort pour la deuxième partie. La musique jouera pendant toutes les séances d'entraînement. Avant la première partie, durant les séances d'entraînement, les athlètes et les équipes auront le choix de musique (court/rythmique ou libre). Les groupes d'entraînement et les rotations de musique seront affichés sur l'application d'événements Sportity de Patinage Canada.

### Patinage synchronisé

Toutes les équipes auront des séances régulières d'entraînement officielles prévues à l'horaire de compétition. La musique jouera pendant toutes les séances d'entraînement. Avant la première partie, durant les séances d'entraînement, les équipes peuvent demander que leur musique de programme court et/ou libre soit jouée à n'importe quel moment dans la séance. Aux séances d'entraînement officielles, le jour même du programme court et du style libre, la musique de l'équipe jouera deux fois, chaque fois sans interruption.

Catégorie/Segment	Temps d'entraînement	1 <sup>re</sup> musique du programme jouée à :	2 <sup>e</sup> musique du programme jouée à :
Junior et senior court	10 minutes	1 minute 30 secondes	6 minutes
Junior libre	11 minutes	1 minute 30 secondes	6 minutes 30 secondes
Senior libre	12 minutes	1 minute 30 secondes	7 minutes

## Échauffement hors glace et accès aux vestiaires : patinage synchronisé

L'accès à l'espace d'échauffement hors glace et aux vestiaires sera précisé dans l'horaire des vestiaires et communiqué aux équipes à l'aide de l'application Sportity de Patinage Canada.

## Problèmes durant une performance : patinage synchronisé

L'arbitre au niveau de la glace peut demander à un remplaçant d'aller sur la glace pendant une performance pour récupérer des objets qui sont tombés (accessoires pour les cheveux, etc.), afin que la performance ne soit pas interrompue et qu'il n'y ait aucun danger pour les patineurs. À cette fin, on demande que chaque équipe ait, dans la mesure du possible, un remplaçant chaussé de patins sans protège-lames, placé à l'entrée pendant la performance de l'équipe.

## Tirage au sort de l'ordre de départ pour la première partie d'une épreuve

L'ordre de départ pour la première partie sera tiré au sort, pour les épreuves juniors et seniors, en fonction du [règlement 12.2, Ordre de départ pour le programme court et la danse rythmique des épreuves de Patinage Canada](#). Tous les ordres de départ seront affichés sur le [site Web de Patinage Canada](#) et l'application d'événements Sportity de Patinage Canada.

## Tirage au sort de l'ordre de départ pour les parties subséquentes d'une épreuve

Les concurrents patinent les parties subséquentes conformément au [Règlement sur les compétitions, 3.2 Tirages au sort, ordre inverse](#) de Patinage Canada.

## Présentations des athlètes lors des échauffements : patinage en simple, patinage en couple et danse sur glace

Durant tous les échauffements de patinage en simple, de patinage en couple et de danse sur glace, aux Championnats nationaux canadiens de patinage, les athlètes seront présentés sur la glace.

## Autorisation concernant la chorégraphie

Conformément au règlement 131 de l'ISU, la chorégraphie présentée et utilisée par l'athlète doit être complètement autorisée pour l'utilisation publique, la télédiffusion et la retransmission dans le monde entier sans aucune autre autorisation nécessaire ou aucun paiement de l'ISU, de Patinage Canada ou des réseaux de télédiffusion ou des radiodiffuseurs pertinents. Un formulaire d'exonération concernant la chorégraphie est inclus dans l'inscription en ligne.

## Horaire de la compétition

L'horaire provisoire de la compétition est affiché sur le [site Web de Patinage Canada](#). Dès qu'elle sera disponible, la version la plus à jour de l'horaire de compétition sera affichée sur le [site Web de Patinage Canada](#) et sur l'application d'événements Sportity de Patinage Canada. L'établissement de l'horaire de la compétition doit tenir compte des incompatibilités et des doubles inscriptions, qui pourraient mener à des changements à l'horaire après le Défi Patinage Canada 2025-2026. On s'efforcera de réduire au minimum les changements à l'horaire.

## Cérémonies

L'horaire des cérémonies de la victoire et l'ordre de présentation des médailles figurent sur l'horaire de l'événement.

- Déroulement – 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.
- Toutes les cérémonies de la victoire auront lieu sur glace.
- Les patineurs seront tenus de porter leurs costumes et leurs patins.
- Les chefs d'équipe des sections accompagneront les patineurs à la chute et confirmeront leur arrivée.

Pour le patinage synchronisé, les médailles seront décernées ou disponibles pour les patineurs (y compris les remplaçants), qui sont inscrits et dont les noms figurent sur le formulaire d'inscription officiel de l'équipe. Seuls les membres de l'équipe dont les patins sont bien lacés pourront se rendre sur la glace pour recevoir leur médaille. Les chaussures et les béquilles seront interdites sur la surface de la glace.

## Services

---

### Application d'événements Sportity de Patinage Canada

Une application compatible pour iPhone et Android sera offerte aux personnes qui participeront directement à cet événement. Des renseignements sur le téléchargement

et l'accès à des renseignements particuliers à cet événement seront fournis dans la trousse de renseignements de l'événement.

## Contrôle antidopage

Il est possible que des représentants du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) fassent subir des tests de dopage après la compétition ou au hasard, dans le cadre de leurs protocoles de tests courants.

## Services médicaux

Les services médicaux offerts aux athlètes qui concourent aux Championnats nationaux canadiens de patinage 2026 comprennent les soins médicaux d'urgence à la patinoire, durant toutes les séances d'entraînement et la compétition. Plus de renseignements sur les services médicaux seront fournis sur l'application Sportity.

## Transport

### Arrivées et départs à l'aéroport

Le transport aller-retour à l'aéroport sera uniquement offert aux officiels actifs et aux techniciens de l'événement.

Les équipes (patineurs, entraîneurs, chefs d'équipe de section, etc.) sont responsables de leur propre transport aller-retour à l'aéroport pour leur arrivée et leur départ.

### Navette de l'événement pour les personnes accréditées

Le transport sera assuré pour tous les officiels, les chefs d'équipe de section, les patineurs de patinage en simple, de patinage en couple et de danse sur glace et leurs entraîneurs accrédités entre les hôtels officiels et le Centre Slush Puppie. La navette sera offerte à compter du lundi 5 janvier au dimanche 11 janvier 2026.

*Les personnes non accréditées n'auront pas accès à la navette.*

Les équipes de patinage synchronisé seront responsables de leur propre transport aller-retour Centre Slush Puppie. Les équipes recevront une subvention de voyage, afin de faciliter le paiement de ces frais.

## Accidents et responsabilité

Patinage Canada et l'équipe bénévole n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures que pourraient subir les patineurs ou autres personnes accréditées. Comme condition et en considération de leur participation aux Championnats nationaux canadiens de patinage, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs assument la responsabilité de tout risque ou blessure à la personne ou de tout dommage à la propriété des concurrents par suite, à cause ou en raison de la tenue

et de la gestion de la compétition, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'est acceptée qu'à ces conditions.

## Règlements et autres documents de référence

---

Les renseignements techniques sur les disciplines et les catégories de cet événement se trouvent dans les règlements et documents techniques suivants de Patinage Canada :

[Exigences des programmes de compétition de la voie d'accès au podium](#)

[Notation des compétitions de Patinage Canada](#)

[Tableaux des échelles de valeurs \(ÉV\)](#)

[Exigences du programme technique pour le patinage en simple](#)

[Exigences du programme technique pour le patinage en couple](#)

[Exigences du programme technique pour la danse sur glace](#)

[Exigences du programme technique pour le patinage synchronisé](#)